

De l'économie socialiste à l'économie de marché : l'Algérie face à ses problèmes écologiques

Belkacem Ouchene et Aurora Moroncini

Volume 18, numéro 2, septembre 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059928ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ouchene, B. & Moroncini, A. (2018). De l'économie socialiste à l'économie de marché : l'Algérie face à ses problèmes écologiques. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 18 (2).

Résumé de l'article

En Algérie, le programme d'industrialisation après l'Indépendance, la forte croissance démographique, la littoralisation du Nord et le chômage aggravé par le programme d'ajustement structurel ont eu raison de la qualité de l'environnement autant dans les zones urbaines que dans les villages. Après trois décennies de développement et un passage à vide en matière de culture écologique, l'Algérie s'est rendu compte depuis l'émergence notamment du débat sur l'environnement-développement, qu'elle a, au même titre que les autres pays, des problèmes d'environnement qu'elle ne peut ignorer (pollution, érosion, fragilité du couvert végétal et l'appauvrissement de son potentiel, sur-urbanisation, etc.) Néanmoins, cette prise de conscience de la fragilité de la situation environnementale coïncide avec une crise économique et financière. Pour mesurer pleinement l'ampleur des problèmes écologiques de l'Algérie et pouvoir proposer des solutions aussi efficaces que pérennes, il s'avère important de replacer la problématique écologique dans le contexte général du modèle de développement socio-économique adopté depuis 1962. Cette contribution a comme objectif de déterminer si la politique économique algérienne poursuivie depuis l'indépendance peut prétendre à un développement durable ne serait-ce que d'un point de vue économique et, dans l'affirmative, de quelle façon celui-ci pourrait être réalisé en harmonie avec la protection de l'environnement. Cet objectif nous a amenés à tenter, à partir et dans la dynamique interne des structures économiques et industrielles algériennes, de cerner le lien existant entre les politiques économique et industrielle et l'altération de l'environnement. À cette fin, nous avons adopté une approche qui consiste à privilégier l'examen causal des problèmes écologiques en relation avec la politique économique mise en place.

De l'économie socialiste à l'économie de marché : l'Algérie face à ses problèmes écologiques

Belkacem Ouchene et Aurora Moroncini

Introduction

- ¹ En 2001, le rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement en Algérie a mis en évidence le fait que le pays est face à une crise écologique sans précédent (MATE, 2001). Des problèmes tels que la déforestation, la dégradation de la biodiversité, la perte de fertilité des sols, la prolifération des déchets, l'épuisement des ressources rares, etc. ont directement impacté l'activité et l'efficacité économiques, mais également la santé et la qualité du cadre de vie de la population. Ainsi, la dégradation des forêts, des sols et de la biodiversité affecte la productivité agricole et la qualité des écosystèmes. La pollution des ressources en eau est la cause de maladies hydriques et est à l'origine de la dégradation des écosystèmes aquatiques se répercutant sur les ressources halieutiques. La pollution de l'air provoquée par les activités industrielles et le transport a des répercussions importantes sur la santé publique (maladies respiratoires, allergies, etc.). La pollution de l'air a également d'autres impacts économiques telle la baisse des revenus touristiques résultant de la dégradation de la faune et de la flore (Ramade, 2007 ; Ronneau, 2004 ; Leguay, 1999 ; Bugge, 1976).
- ² En 1998, les coûts des dommages écologiques induits par le secteur industriel ont été estimés à près d'un tiers du coût total¹ des dommages à l'environnement une analyse économique entreprise dans le cadre du Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (MATE, 2001). Ils se situaient entre 850 et 950 millions \$ ce qui représente entre 1,8 et 2,0 % du PIB algérien.
- ³ À partir des années 2000, l'État a donc décidé de réagir et d'investir dans le développement durable afin de tenter de mettre fin au processus de dégradation de l'environnement. Cette volonté est également une conséquence des engagements pris par

l'Algérie envers la Communauté internationale qui impose notamment de traduire dans sa législation nationale les dispositions contraignantes des conventions et protocoles internationaux auxquels le pays a adhéré. La concrétisation de cette intention a été réalisée, dans un premier temps par l'adoption de la Stratégie nationale de l'environnement (SNE 2001-2011). Les deux principaux outils de cette stratégie sont la loi portant sur la protection de l'environnement et du développement durable promulguée en 2001 et le plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable, PNAE-DD (MATE, 2002).

- 4 Dès ce moment, la protection de l'environnement est devenue l'une des préoccupations de l'État algérien. Les approches impliquant une nouvelle politique économique plus efficace et traduisant la volonté de s'attaquer à ce problème se sont multipliées. Cette nouvelle attitude s'est matérialisée, notamment, au travers de la création de structures administratives chargées des questions écologiques (MATE, 2001). Néanmoins, la mise en œuvre de la stratégie environnementale a été mise en concurrence avec de multiples autres défis : manque de moyens financiers, besoins en développement, création d'infrastructures, édification d'un tissu industriel, défaillance de l'exercice de la puissance publique (manque de contrôle, absence de cadre juridique et d'instruments coercitifs), faiblesse de l'opinion publique à l'égard de la protection de l'environnement, manque d'études scientifiques fiables, urgence des problèmes à régler (terrorisme, chômage, pauvreté) (MATE, 2002). C'est pourquoi, au fil du temps, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont passées au second plan et sont aujourd'hui marquées par un retard immense dans leur prise en charge (Rebah, 1999).
- 5 Afin de répondre aux préoccupations et problèmes de la période suivant son Indépendance, l'Algérie a opté pour une stratégie de type quantitatif plutôt que sectoriel (Groupe Nabni, 2013). Elle a préféré répondre à la question de savoir comment nourrir les hommes plutôt qu'à celle de savoir comment faire de l'industrie ou de l'agriculture. Elle s'est préoccupée de la satisfaction de la demande de la population en logement sans s'intéresser à la qualité des constructions. Elle s'est posé la question de savoir comment répondre à la demande interne en logements, transport, emploi, sans prendre en compte la qualité de l'environnement. Dans les pays en développement, la pauvreté et le chômage sont considérés comme des « pollutions » les plus importantes (Barré et Godet, 1982). Comment pourrait-on les convaincre de la nécessité de conserver intact l'air alors que leur propre vie est contaminée à la source ? Comment parler de la sauvegarde des forêts quand la vie est menacée dès la naissance ? Comment convaincre celui qui a faim ou est mal logé du danger de l'altération de la couche d'ozone ?
- 6 Sans pour autant remettre en question les choix stratégiques posés par les autorités algériennes depuis 1962, il est légitime de se poser la question de savoir dans quelle mesure ils peuvent avoir influencé la qualité de l'environnement et s'ils sont à l'origine des problèmes écologiques actuels de l'Algérie. Notre hypothèse est que le modèle de développement industriel suivi depuis son Indépendance a conduit l'Algérie à un bilan écologique négatif. Notre propos n'est pas d'examiner en détail les apports théoriques ayant fondé le modèle de développement algérien auquel une littérature abondante a déjà été consacrée (notamment, Benachenhou, 1980 ; Benisad, 1979). Néanmoins, il faut souligner la croyance des autorités algériennes dans l'universalité du modèle occidental, et ce, malgré la démonstration de ses limites écologiques (Rist, 2007 ; Hugon, 2005 ; Laïdi, 2010). Il y a également lieu de relever la négligence de la dimension historique (processus

d'apprentissage) (Bouteiller et Fouquin, 2001) et culturelle (acceptation sociale) de l'évolution des pays développés (Madani, 2015 ; Depraz et al., 2016). La grille de lecture que nous proposons à partir de l'analyse des options économiques des décideurs et de leurs résultats ne prétend pas remettre en cause les choix antérieurs, mais souhaite y apporter un éclairage complémentaire. C'est pourquoi nous nous sommes penchés sur la stratégie industrielle algérienne et ses conséquences sur l'environnement qui nous semblent être l'élément déterminant de sa dégradation.

L'Algérie, un pays multifacettes

- 7 Avant toute chose, il est utile de rappeler quelques caractéristiques de l'Algérie qui peuvent aider à mieux appréhender sa situation actuelle en matière de gestion de l'environnement. République démocratique à régime politique pluraliste, l'Algérie est située au nord de l'Afrique. C'est un pays à revenu intermédiaire avec, en 2015, un revenu annuel par habitant de 4270 \$ (Banque mondiale, 2016). En termes d'indice de développement humain (IDH), l'Algérie est classée 83e sur 188 pays dans le rapport de 2016 du Programme des Nations unies pour le développement. Son IDH est passé de 0,69 en 2009 à 0,70 en 2011 pour atteindre 0,74 en 2014 (UNPD, 2016). Sa progression est de presque 27 % entre 1995 et 2014 et s'explique notamment par une amélioration de l'espérance de vie à la naissance qui a tiré l'IDH vers le haut (UNPD, 2016).
- 8 Une autre caractéristique de l'Algérie est sa superficie importante qui en fait le pays le plus étendu du Maghreb et du continent africain. Le pays s'étend sur un vaste territoire très contrasté d'un point de vue économique, démographique et climatique. Or, la configuration géographique et les caractéristiques physiques et naturelles du territoire conditionnent fortement les aptitudes au développement des différentes régions. « *Les 1541 communes d'Algérie s'étendent sur 2,4 millions de km². L'essentiel d'entre elles, soit près de 65 %, se situe au nord et regroupe une population de 19 millions de personnes concentrée sur 4,3 % du territoire alors que les régions désertiques (83 % du territoire) ne sont peuplées que par environ 9 % de la population nationale* » (ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001, p. 8). Cette répartition spatiale inégale de la population algérienne induit une disparité des conditions économiques et géographiques (ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001).
- 9 La géographie du nord de l'Algérie engendre les meilleures conditions naturelles et climatiques de tout le pays, le dotant des terres agricoles les plus riches, de ressources en eau importantes ainsi que d'un bon potentiel forestier et littoral (ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001). Cette région offre, dès lors, les meilleures conditions de localisation pour les activités économiques et humaines (infrastructures, réseaux de villes, équipements de formation). Cet ensemble territorial est pourtant loin d'être homogène. La zone littorale regroupe à elle seule près de 44 % de la population du Nord du pays et près de la moitié de la population urbaine dont l'essentiel est localisé dans les métropoles d'Alger, d'Oran et d'Annaba (Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001). En dehors des grandes agglomérations littorales ou de celles situées en plaine, le reste de la région souffre d'enclavement et d'un retard en termes de développement économique.
- 10 La région des Hauts Plateaux, insérée entre deux grandes chaînes montagneuses, est caractérisée par un climat aride et une faible pluviométrie (200 à 300 mm/an). En 1998, la population des Hauts Plateaux était estimée à 7,7 millions d'habitants (Ministère de

l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001). Cette région est particulièrement menacée par la désertification. L'activité agropastorale y est dominante et est la principale cause de désertification du fait du surpâturage. Un troupeau estimé à 8.700.000 têtes d'ovins répartis sur 20 millions d'hectares de parcours entraîne la disparition totale de la végétation et rend les sols sensibles à l'érosion (Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001).

- 11 Enfin, la région située au sud de l'Atlas saharien s'étend sur un vaste territoire de 1.975.744 km² constitué de bas plateaux, d'ergs et de reliefs montagneux très élevés. Elle occupe 85 % du territoire national, comprend la quasi-totalité des réserves de pétrole et de gaz du pays et compte moins de 9 % de sa population nationale. La rareté des ressources en eau, l'aridité du climat, la faible quantité de précipitations (10 à 100 mm/an) ainsi que les distances importantes entre les villes constituent des contraintes majeures pour le développement des activités humaines. En effet, le mode de peuplement y est complètement façonné par les conditions naturelles telles que la disponibilité en l'eau, le relief et le climat (Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001). Logiquement, l'essentiel de la population se concentre là où les ressources en eau sont les plus importantes, ce qui conduit à une forte tendance à l'agglomération des populations.
- 12 Cette répartition géographique de la population, et partant des activités économiques, révèle un déséquilibre préoccupant entre le Nord et le Sud du pays, qui peut être un facteur explicatif de la dégradation écologique.

Le choix algérien de la stratégie des « industries industrialisantes »

- 13 Dans le contexte de désorganisation et de déstructuration économique de l'après-1962 ainsi que de remise en cause du système capitaliste au profit de l'économie socialiste, la stratégie menée par l'État algérien a été l'édification d'une base industrielle (Rocherieux, 2001 ; Mira, 2015). L'objectif recherché était double. Le premier consistait à répondre aux besoins de la population (santé, éducation, etc.). Le second visait la mise en place d'une économie capable d'élargir de façon autonome ses capacités de production et de résoudre le problème de la pauvreté et de l'emploi (MATE, 2001). L'État algérien s'est alors mis à construire une base industrielle sur le modèle des « industries industrialisantes » (De Bernis, 1971) qui consiste en une stratégie de développement dont la priorité est accordée à l'industrie lourde. Ce modèle est rattaché à celui de croissance déséquilibrée (Hirschman, 1958) préconisant la concentration des efforts d'investissement dans un secteur bien ciblé afin de créer des pôles de croissance capables de dynamiser l'ensemble de l'économie. En Algérie, il s'agissait de développer des activités se trouvant en amont du processus productif (métallurgie, sidérurgie, production énergétique). Celles-ci étaient censées tirer vers le haut le reste de l'économie (agriculture, tourisme, etc.) et permettre la création d'un véritable tissu industriel. Les secteurs d'activités étant liés les uns aux autres, ils procéderaient à des échanges par leurs inputs et leurs outputs (De Bernis, 1971).
- 14 À partir des années 1970 auront lieu la nationalisation des hydrocarbures et la mise en œuvre de grands projets de complexes industriels et d'unités de production qui vont permettre le développement des principales zones d'activités économiques du pays. Des usines qui s'avéreront plus tard fortement polluantes sont construites : électrolyse du

zinc à Ghazaouet, tanneries à Batna, complexes papetiers à Mostaganem et Souk-Ahras, sucrerie-raffinerie à Guelma, engrais phosphatés à Annaba, etc. Entre 1963 et 1984, l'investissement industriel a été particulièrement important (Chignier, 2009). Il a atteint 57,3 % du PIB pendant le premier plan quadriennal (1970-1973) pour atteindre 61,1 % au cours du plan 1974-1977 (Ouchichi, 2011). Le maximum, soit 62,1 %, a été atteint en 1978-1979 avant de retomber à 40,1 % pendant la période 1980-1984 (Ollivier, 1981).

- 15 Pendant ces deux décennies, la plus grande partie des investissements a été allouée au secteur productif selon la croyance que ceux-ci créeraient une dynamique économique et permettraient ainsi de satisfaire les besoins de la population algérienne. Tout au long de la période, le pays a atteint les plus hauts taux en termes de croissance de toute l'Afrique. Il a enregistré une croissance de 7,2 % en moyenne annuelle, une amélioration du pouvoir d'achat des ménages de 4 % par an ainsi qu'une réduction substantielle du taux de chômage (— 33 % en 1966 et — 22 % en 1977) (MATE, 2001). Le différentiel de revenus entre la ville et les zones rurales et, entre le Nord et le Sud va enclencher un vaste mouvement migratoire du Sud déshérité vers le Nord. Le taux d'urbanisation qui se situait à 31 % en 1966 est passé à 40 % en 1977, puis à 50 % en 1993 avant de culminer à près de 60 % en 2000 (MATE, 2001)².
- 16 La disponibilité en infrastructures routières, ferroviaires et portuaires situées dans le Nord a favorisé l'implantation et le développement d'activités productives et une forte concentration d'habitants (CNES, 2005). Actuellement, l'espace littoral abrite 91 % des industries sidérurgiques et mécaniques, 90 % des industries de matériaux de construction, 85 % des industries chimiques, 65 % des industries du cuir et 56 % des industries textiles (Abdelli, 2011). La forte urbanisation s'explique autant par l'exode rural en direction des pôles industriels et administratifs du Nord que par les différences de conditions de vie entre la campagne et la ville ainsi que la dévalorisation du travail agricole.
- 17 Le phénomène de pauvreté rurale en Algérie trouve, en grande partie, ses origines dans la faiblesse de la politique d'aménagement du territoire. Si l'État n'a pas manqué de développer les infrastructures (routes, réseau électrique, distribution d'eau, etc.), ces dernières ont eu un faible impact sur le développement rural du fait de leur manque d'intégration à un schéma d'aménagement du territoire préalablement réfléchi (Benachenhou, 2005). La massification de la pauvreté a également pour origine la modicité des salaires pratiqués dans le secteur agricole public ou dans les exploitations privées. Il en résultera de fortes tensions sur la demande en produits alimentaires du fait de la conjugaison de la baisse de la production agricole et de l'augmentation de la demande consécutive à l'augmentation des revenus distribués (salaires, subventions, etc.).
- 18 Après l'Indépendance, il était admis que le sous-développement était la conséquence de la non-diffusion du progrès technologique et que les pays en développement arriveraient à combler l'écart avec les pays développés en brûlant les étapes grâce à un transfert technologique massif (Rostow, 1963). Aujourd'hui, l'on sait que le pays qui innove bénéficie toujours d'un avantage aussi longtemps qu'il n'est pas copié et que l'écart technologique ne se réduit pas (Hugon, 2004). De plus, le développement est un phénomène cumulatif à long terme (Hugon, 2004). Dans les pays occidentaux, il a été la conséquence de siècles de recherche et d'investissements qui ne peuvent être comblés ni aboutir aux mêmes résultats du jour au lendemain.
- 19 Le choix stratégique de l'Algérie est fondé sur l'industrialisation du pays selon le principe que développement industriel résoudra progressivement la question du sous-

développement dans la mesure où celui-ci n'est qu'un retard économique principalement engendré par la sous-industrialisation (Lewis, 1954 ; Rostow, 1963). La construction d'une base industrielle forte devient l'objectif central de la politique algérienne du développement. Elle se matérialise par la mise en place d'une industrie lourde caractérisée par une accumulation de capital rapide et un effet d'entraînement. Parallèlement, le rôle de l'État va être décisif et exclusif puisqu'il deviendra progressivement l'acteur central et le seul agent du développement économique (Fabriès-Verfaillie, 1998). Désormais, c'est lui qui pilotera, encadrera et stimulera la production industrielle dont les objectifs chiffrés seront fixés dans des plans de développement.

Principes du modèle et application en l'Algérie

- 20 Afin de promouvoir une économie indépendante, prospère et un capitalisme étatique, le modèle algérien s'est inspiré des travaux de G. D. de Bernis (1971) qui a été un conseiller privilégié des responsables algériens. De Bernis part du principe selon lequel la priorité doit être accordée au développement des secteurs industriels ayant potentiellement un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activités (agriculture, services). À la fin du processus, le pays aboutit à l'indépendance économique. L'accent est mis, en priorité, sur les industries lourdes produisant des inputs vers l'amont et vers l'aval des processus de production, sous la tutelle de l'État qui organise la propagation des effets de l'industrialisation. Ces ensembles sont censés exercer un effet d'entraînement sur le reste de l'économie par la mise en place d'une structure industrielle basée sur la création de pôles de développement où se localisent des industries motrices à partir desquelles se diffusent la croissance, le progrès et l'innovation (De Bernis, 1971). Il doit en résulter un noircissement systématique de la matrice des échanges interindustriels « grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble » (De Bernis, 1971, p. 547).
- 21 De plus, le modèle prône la croissance déséquilibrée (Hirschman, 1958). En effet, il rejette la croissance équilibrée réalisée par le biais des équilibres macro-économiques (budget de l'État, balance de paiements, plein emploi) et dont l'objectif est de faire en sorte que les différents secteurs de l'économie progressent ensemble sans blocage des moins dynamiques sur les autres. Le modèle opte pour une croissance déséquilibrée censée engendrer une dynamique visant à construire, par étapes, un appareil productif diversifié qui pourra faire face par anticipation de la demande future d'investissement et de consommation finale. Ceci est rendu possible grâce à la mobilisation de la majeure partie des ressources financières engendrées par l'exploitation des ressources naturelles du pays.
- 22 Le modèle algérien s'est basé sur un appareil industriel à deux pôles de croissance – sidérurgie et les hydrocarbures – qui présente une forte complémentarité avec les autres secteurs industriels. Malheureusement, cette polarisation s'est faite au détriment d'autres secteurs d'activités (agriculture, tourisme, services). Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, l'agriculture ne peut être écartée du processus d'industrialisation, car elle y joue un rôle essentiel. Elle peut être une pourvoyeuse de main-d'œuvre pour l'industrie. Mais aussi, grâce à la modernisation des méthodes agricoles – notamment via la mécanisation –, elle peut servir de marché à l'industrie. Cette dernière lui fournit, en retour, de

nouvelles machines, des services (matériel agricole, emballages, méthodes de conservation, système d'irrigation, etc.) et des produits chimiques (engrais, pesticides, etc.). Grâce à ce cercle vertueux, l'industrie participe à la modernisation de l'agriculture en améliorant sa productivité par la mécanisation et l'agriculture, en augmentant ses rendements, permet à l'industrie de se rénover de façon élargie pour industrialiser encore plus l'agriculture et construire d'autres industries (De Bernis, 1971). De par son effet d'entraînement, l'investissement réalisé sera (re)dirigé vers des industries de transformation pour satisfaire les besoins de la population (demande interne) et les exportations.

- 23 En Algérie, la stratégie des « industries industrialisantes » a débouché sur la création de complexes industriels gros consommateurs d'espace, d'eau et d'énergie (MATE, 2002), tels les complexes sidérurgiques (El Hadjar à Annaba), pétrochimiques (Arzew, Skikda), cimentiers et de fabrication d'engrais (Fertial-Société des Fertilisants d'Algérie à Annaba) (Alier et al., 2012). La mise en œuvre de cette stratégie a toutefois engendré une forte concentration de capital et une grande dépendance technologique vis-à-vis de l'étranger (Chignier, 2009). Aussi, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, l'effet d'entraînement attendu ne s'est pas produit, et que les résultats en termes de croissance annuelle ont été très inférieurs aux objectifs fixés (Chignier, 2009), et ce malgré de très lourds investissements dans les pôles de croissance (Groupe Nabni, 2013). Par ailleurs, même si elle a permis la mise en place d'une économie basée sur la redistribution de revenus (salaires, subventions, etc.), la stratégie a conduit à négliger l'agriculture (Rocherieux, 2001) et les industries de transformation avec, comme conséquence, une désaffectation importante à leur égard.

Croissance aujourd'hui, dépollution demain

- 24 Dans cette marche vers l'industrialisation, la préservation de l'environnement a occupé peu de place. La mise en œuvre rapide de l'option de développement fondée sur l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles (hydrocarbures, ressources minières et forêts) a permis une amélioration de la qualité de vie de la population algérienne. Mais elle s'est faite au détriment de l'équilibre écologique. À part la problématique de la désertification, la question écologique n'a jamais été posée dans tous les plans de développement élaboré depuis l'Indépendance. De 1962 à 1981, l'action majeure en termes de protection de l'environnement a été la lutte contre la désertification dont le slogan phare était « *L'Algérien avance, le désert recule* » (Garçon, 2006). Elle devait se concrétiser par le chantier lancé, en 1969, par le Président Boumediene. Il devait consister en un « barrage vert » de 3 millions d'hectares constitué d'une barrière d'arbres de 1200 km de long sur 20 km de large. Celui-ci devait protéger le nord de l'Algérie de l'avancée du désert du Sahara par un reboisement systématique, d'est en ouest principalement basé sur la monoculture du pin d'Alep. Le manque d'études préalables aux opérations de reboisement et la non-prise en compte des réalités socio-économiques de la région – en particulier, l'action de l'Homme en tant que facteur important dans la dégradation des sols – conduisirent à des résultats en deçà de ce qui était attendu (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2004).
- 25 En 1970, lors de la Conférence des pays musulmans de Lahore, le Président Boumediene n'hésitait pas à déclarer que « *Les hommes ne veulent pas aller au paradis le ventre creux, un peuple qui a faim n'a pas besoin d'écouter des versets. Je le dis avec toute la considération pour le*

Coran que j'ai appris à l'âge de dix ans. Les peuples qui ont faim ont besoin de pain, les peuples ignorants de savoir, les peuples malades d'hôpitaux » (Sanson, 1978, p. 272). À l'époque, le mot d'ordre était la croissance à tout prix quel qu'en soit le prix à payer (Alier et al., 2012). Le fait qu'une telle prospérité pourrait être éphémère et que la croissance apparente pouvait être fallacieuse, voire appauvrissante n'a inquiété aucun décideur. Les perspectives en matière de politique économique ont continué à se baser sur des calculs dont les coûts écologiques étaient complètement externalisés (George, 1999).

Les motivations de la stratégie

- 26 Dans la recherche effrénée du développement, la position des responsables politiques algériens n'a pas été de nature à favoriser la prise en compte de l'environnement. À l'époque, la protection de l'environnement ne faisait pas partie de leurs priorités (Rebah, 1999 ; MATE, 2002), comme pratiquement dans tous les pays en développement. Ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'a lieu, en Algérie, une prise de conscience environnementale (Djelal et Sidimoussa, 2009). Il faut, en effet, attendre 1983 pour que soit adoptée la loi-cadre n° 83-03³, le premier texte important régissant la protection de l'environnement en Algérie (Djelal et Sidimoussa, 2009).
- 27 Dans la théorie économique, des physiocrates aux néo-classiques en passant par l'analyse marxiste, l'environnement est considéré comme une simple source de ressources inépuisables, non finies et surtout gratuites puisque sans coût de production direct. En conséquence, les dommages qui lui sont causés ne sont pas pris en compte dans le calcul économique. Les seuls coûts pris en considération sont ceux de la production. Il n'existe pas de coûts de la Nature.
- 28 Par ailleurs, l'environnement n'est pas considéré comme une source de bien-être et de satisfaction esthétique, mais comme un simple fonds à exploiter le plus rationnellement possible, c'est-à-dire de manière à en tirer le profit maximum. Cela revient à affirmer l'autonomie de l'économie vis-à-vis de l'environnement. L'économie est considérée comme un système fermé (Verger, 2013) – celui du cycle production-consommation – régi seulement par ses propres lois. Longtemps, l'économie est demeurée complètement détachée de l'environnement. Inspirée dès son origine par la mécanique newtonienne (Passet, 1991), la science économique se constitue en un système clos (Caillé, 1986) qui, reposant sur la notion d'équilibre instantané, exclut explicitement toute intervention active de l'environnement dans une relation. L'activité économique s'y révèle comme une mécanique qui se suffit à elle-même, donc éternelle (Passet, 1991). Les interactions entre l'économie et l'organisation des sociétés passent au second plan tandis que celles qui s'opèrent avec l'environnement ont été complètement ignorées (Zaoual, 1992). Lorsque les responsables politiques fixent des objectifs de croissance économique et que les économistes déclarent que l'augmentation annuelle de la consommation est un signe de progrès, la pollution est même, dans certains cas, considérée comme signe de prospérité (Jarrige et Le Roux, 2017).
- 29 Quand la société augmente sa production de déchets, elle se comporte comme si la capacité de charge de l'environnement était infinie. Elle n'a pris conscience de sa finitude qu'au moment où les atteintes à l'environnement sont telles qu'elles lui en rappellent ses limites. L'absence d'indicateur de valeur (prix) des biens naturels a créé une asymétrie de traitement entre les biens naturels et les biens industriels au bénéfice des seconds et partant, au détriment des générations futures du fait des prélèvements excessifs de

ressources naturelles et du retard pris dans la reconstitution des stocks de ressources (Desaigues et Bonnieux, 1998 ; Prieto et Slim, 2009).

- 30 Dans ce contexte, la position des responsables politiques algériens vis-à-vis de la dimension écologique peut s'expliquer. Le laisser-aller en matière écologique et le classement peu favorable de la préservation de l'environnement par rapport aux autres priorités trouvent leur origine dans l'absence de prise de conscience de l'urgence d'agir en faveur de l'environnement, dans une possible instrumentalisation de la question écologique au niveau international et dans la crainte de la constitution d'obstacles non tarifaires aux exportations.
- 31 Ainsi donc, les responsables algériens estimaient que, face aux défis à relever en termes de développement, il n'y avait pas d'urgence à se préoccuper des problèmes d'ordre écologique. Tant que le pays ne s'était pas suffisamment développé, on ne pouvait se préoccuper des questions environnementales considérées comme un problème de pays développé. Selon cette logique, mieux valait une usine polluante que pas d'usine du tout. Cette position ne favorisait en rien la prise en compte environnementale et explique en grande partie l'accueil, sur le territoire algérien, d'usines obsolètes et/ou polluantes dont les pays industrialisés ne voulaient pas ou plus. Autrement dit, la dégradation de l'environnement fut acceptée au profit d'un objectif productif tangible. Ce phénomène prit le nom de « mal-développement » (Dumont et Mottin, 1981). Comme ce modèle de développement apporte des progrès technologiques, on refuse de remettre en cause les méthodes de production (Boutillier et Uzunidis, 2012). En 1972, lors de la Conférence de Stockholm sur l'environnement et le développement, l'État algérien a confirmé cette position sur la scène mondiale en affirmant que les « *problèmes de l'environnement en Algérie procèdent directement, pour la plupart, de l'état de sous-développement dans lequel s'est retrouvé le pays, du fait de l'exploitation coloniale* » (Rebah, 2012, p. 1). Un an plus tôt, lors de la réunion préparatoire à la Conférence de Stockholm de la délégation africaine à Dakar, l'État algérien introduisit pour la première fois la notion de « responsabilité écologique des ex-puissances coloniales » pour désigner l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles des pays colonisés. Pour les responsables algériens, les contraintes d'ordre écologique ne devaient, à cette époque, en aucune manière constituer un frein pour son propre développement et celui des pays en développement. « *L'Algérie ne sacrifiera pas son développement sur l'autel de l'environnement* » (Dehbi, 2007, p. 1). Les préoccupations écologiques ne constituant pas à ce moment-là son principal problème, l'État algérien ne pouvait appuyer aucune décision ni aucune restriction d'ordre écologique le privant d'une prospérité semblable à celle des pays industrialisés. En outre, il émettait de sérieux doutes à l'encontre des pays industrialisés à propos de la vague écologique qui y émergeait. À l'époque, le discours africain se résumait à deux formules, à savoir que l'« *environnement est un problème de blancs (de riches)* » et que l'« *on aimerait bien être plus pollués pour être plus développés* » (Gérad, 1992, p. 16). La ligne de conduite prônait donc, d'abord, le rattrapage du retard économique et le développement et, seulement ensuite, la lutte contre la dégradation de l'environnement.
- 32 La deuxième raison ayant conduit les décideurs algériens à marginaliser la variable écologique dans leur stratégie économique réside dans le fait qu'ils redoutaient que la priorité accordée aux questions écologiques dans les pays développés n'entraîne une réduction des aides au développement en raison des crises économiques et financières touchant les pays riches, notamment après les différents chocs pétroliers. La préservation de l'environnement devenant un problème sérieux dans les pays industrialisés, ils

auraient pu le solutionner en utilisant des ressources que d'autres besoins vitaux réclamaient ailleurs. Mais aussi, les pays en développement craignaient que les dépenses d'environnement n'engendrent une hausse des coûts de production et n'entraînent des charges additionnelles pour eux et, qu'au final, les dépenses environnementales constituent une entrave à leur propre développement socio-économique.

- 33 Enfin, les responsables algériens craignaient que les mesures de sauvegarde de l'environnement puissent constituer des obstacles non tarifaires à l'exportation vers les pays développés des produits et biens fabriqués en Algérie. Le risque était bien réel de voir rehaussées les barrières à l'entrée des marchés des pays développés suite à l'adoption de nouvelles normes établies au nom de la protection de l'environnement.
- 34 À ces trois raisons expliquant le déficit paradigmatique de la non-prise en compte environnementale vient s'ajouter l'un des postulats fondateurs du modèle, à savoir la gratuité et la quantité illimitée des actifs naturels. Le caractère épuisable des actifs naturels et la possible réduction de la qualité de ces biens sur le long terme par le fait même de l'activité économique ne sont, dès lors, pas envisagés. Pour les décideurs algériens, l'altération de l'environnement n'est pas considérée comme la conséquence négative inévitable du développement économique, mais comme un phénomène neutre voire de positif puisque la pollution est un signe de prospérité. Plus la pollution serait importante, plus le pays serait en train de se développer. Par ailleurs, il existait un seuil de richesses en deçà duquel il était possible de négliger les problèmes d'ordre écologique.
- 35 C'est pourquoi, jusqu'au milieu des années 1980, l'environnement demeurera une question marginale de la politique économique algérienne. « *Longtemps subordonné aux besoins de l'activité économique et considérée comme un ensemble de ressources illimitées, l'environnement apparaît aujourd'hui comme une préoccupation collective qui doit être intégrée aux activités productives. Selon l'approche classique des relations entre les enjeux économiques et environnementaux, les pressions écologiques apparaissent comme des contraintes et des coûts susceptibles de menacer la pérennité des organisations.* » (Boiral, 2004, p. 1). De question marginale, l'environnement est passé à préoccupation importante et urgente. Le contexte international et la crise écologique sévissant dans le pays ont amené les décideurs algériens à changer leur vision et à accorder à l'environnement une place qu'il n'avait jamais occupée auparavant dans les mécanismes de prise de décisions (Boiral, 2004).

Le bilan écologique

- 36 Entre conséquences directes et indirectes, positives et négatives, la stratégie poursuivie en Algérie aboutit à un bilan écologique négatif. Aujourd'hui, le pays doit faire face à des problèmes de pollution industrielle. Le processus d'industrialisation ayant ignoré pendant plusieurs décennies les impératifs écologiques, l'Algérie possède maintenant un parc industriel ancien, vétuste et, fréquemment, inefficace et polluant. Les pollutions engendrées par le rejet d'eaux industrielles non traitées, les émissions atmosphériques polluantes et la production de déchets spéciaux gérés de manière inadaptée menacent la qualité des écosystèmes (MATE, 2001).
- 37 Cette section de la contribution a pour objet de mettre en avant les conséquences sur l'environnement de la poursuite de la réalisation d'une économie indépendante et prospère par les responsables algériens depuis l'Indépendance du pays. Pour ce faire, l'on peut partir de l'Indice de performance environnementale (IPE) de l'Algérie.

Indice de performance environnementale : où se trouve l'Algérie ?

- 38 L'IPE, indicateur estimé tous les deux ans par des chercheurs de l'Université de Yale, fournit une mesure de l'efficacité des politiques environnementales d'un pays. Pour ce faire, il mesure deux indicateurs majeurs, à savoir la santé de l'environnement et la vitalité de l'écosystème. L'indice est calculé à partir de 20 indicateurs, répartis en 9 catégories⁴ et en tenant compte de nombreux critères⁵ (Hsu et Nus, 2016).
- 39 En 2016, avec un score de 70,28, l'Algérie se trouvait classée à la 83e place mondiale sur 180 pays en termes d'Indice de performance environnementale (Hsu et Nus, 2016). La Tunisie et le Maroc, ses voisins obtenaient respectivement un score de 77,28 et 74,18 qui les plaçaient aux 53e et 64e places du classement. Le mauvais résultat de l'Algérie s'explique, notamment, par des faiblesses au niveau de la qualité de l'air, du secteur agricole, de l'assainissement de l'eau et de la biodiversité (Hsu et Nus, 2016).
- 40 C'est dans le domaine de la qualité de l'air que l'Algérie réalise la meilleure performance avec un score de 89,04 la situant à la 48e place sur 180. Par contre, l'agriculture est fortement déficiente avec un score de 76,34 et une 105e place mondiale la plaçant entre le Belize (104e avec 77,72) et la Thaïlande (106e avec 76,24). Le résultat est pire encore en matière d'assainissement des eaux usées (111e place et score de 72,11)⁶ et de biodiversité (137e place et score de 61,62)⁷. Par rapport à 2010, l'Algérie recule dans le classement et réalise une contre-performance s'expliquant notamment par une gouvernance environnementale défaillante, par des mécanismes réglementaires fragmentés, des actions mal coordonnées à l'échelle des territoires et de faibles moyens d'exercice de la puissance publique (MATE, 2002).

Littoralisation des activités économiques

- 41 La littoralisation des activités n'a pas été sans conséquence sur la dégradation de l'environnement. Selon une étude du Conseil National, « L'espace littoral abrite 91 % des industries sidérurgiques, mécaniques, métallurgiques et électroniques (ISMME), 90 % des industries des matériaux de construction, 85 % des industries chimiques, 65 % des industries du cuir, et 56 % des industries textiles » (CNES, 1998).
- 42 Par ailleurs, sur un échantillon de 70 établissements industriels, plus de 41 % présentent un risque d'explosion, 45 % un risque d'incendie et 31 % des risques toxiques (Conseil National des Assurances, 2017). Cet inventaire résume à lui seul une situation des plus préoccupantes en termes de risques industriels qui ont conduit, en 2004, à un accident faisant 23 morts et 74 blessés sur le complexe de gaz naturel liquéfié de Skikda. Le processus d'industrialisation semble donc également s'être opéré dans des conditions qui n'ont pas pris en considération la question du risque. La logique économique des opérateurs industriels favorise les sites faciles à aménager, proches des réservoirs de main-d'œuvre et des facilités nécessaires au fonctionnement des projets (eau, électricité, matières premières). De plus, la priorité donnée à l'industrialisation a eu lieu en l'absence d'études d'impacts et de dangers. Il s'en est suivi la « consommation » de vastes étendues de terres agricoles de première qualité et l'exploitation des ressources sans aucune planification intégrée à long terme. Enfin, lors du choix des procédés technologiques, peu d'unités industrielles ont été dotées des périmètres de sécurité et des plans de secours adaptés à la situation d'urbanisation existant à proximité des installations. En d'autres

termes, le principe de précaution inhérent au de développement durable n'a jamais été pris en compte (MATE, 2001).

Pollution atmosphérique et bruit dans les grandes villes

- 43 L'air des grandes villes est pollué autant par la circulation automobile que par les émissions atmosphériques d'origine industrielle. Depuis 1985, le nombre de véhicules automobiles progresse d'environ 5 % (MATE, 2001). De plus, le taux de motorisation dans les concentrations urbaines s'élève à 2 véhicules pour 18 personnes en moyenne (Boutaleb, 2015). La pollution engendrée par ces véhicules résulte du degré de vétusté important du parc automobile algérien. L'âge moyen des véhicules était de l'ordre de 17,71 ans au début des années 2000 (MATE, 2001) ce qui implique une consommation importante de carburant et de fortes émissions de gaz à effet de serre (MATE, 2001). L'émission forte de gaz à effet de serre est la conséquence d'une mauvaise carburation des véhicules et les autres émissions atmosphériques résultent, entre autres, de l'utilisation d'un carburant au plomb (Tilane, 2001, *in Boutaleb, 2015*). Cette pollution explique la prévalence des maladies respiratoires dans les grandes villes. Pourtant, il n'existe actuellement aucune action concrète pérenne de prévention et de lutte contre cette pollution à l'exception du contrôle de la qualité de l'air grâce à cinq 5 points de mesure à Alger (Projet « Sama Safia » « Ciel Pur » des services de l'environnement). Même l'action itérative de sensibilisation et de poursuite en justice de l'association de lutte et de prévention de la pollution d'Annaba contre le complexe FERTIAL n'a pas abouti à des actions concrètes (Zegaoula et Khellaf, 2014).
- 44 Aucune disposition pratique pour lutter contre le bruit dans la ville n'est mise en œuvre par les autorités. Pourtant, les sources de bruit en milieu urbain sont clairement identifiées : circulation routière, kiosques à musique, activités de loisirs tels les concerts en plein air, etc. Plus particulièrement, l'usage intempestif des avertisseurs sonores devient un réel problème de santé publique dans toutes les villes et agglomérations du pays (Rebah, 2018). Une sensibilisation de la population aux effets du bruit sur sa santé et son cadre de vie permettrait de pallier facilement à la sous-estimation des conséquences des nuisances sonores en milieu urbain.

Ressources forestières et désertification

- 45 Les ressources forestières couvrent 4,1 millions d'hectares, soit 18,1 % du territoire national. Elles sont inégalement réparties entre le Nord du pays (16,4 %) et les régions arides (1,7 %) (Mezali, 2003). Les forêts sont menacées par les incendies, les maladies parasitaires, la fragilité du milieu et les conditions socio-économiques particulières (Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001). La désertification rampante engloutit annuellement des centaines d'hectares. Entre 1955-1997, la surface détruite est de 1.030.000 hectares soit une moyenne de 24 000 ha/an. En 42 ans, le taux de déforestation a atteint 21 %. Jusqu'en 1997, 972 000 ha ont été replantés. Mais ces efforts de reboisement réalisés n'ont pas permis de compenser la totalité des dégâts (MATE, 2001).
- 46 Les facteurs contribuant à la déforestation sont multiples. Entre 1985 et 1994, 920 000 ha de couverts forestiers ont été détruits pas les incendies. Le surpâturage en forêt de 9 600 000 bovins, 600 000 caprins et 4,2 millions d'ovins représente une autre cause de

recul du couvert forestier. Enfin, le défrichement direct pour la mise en culture des terres a également contribué à diminuer la superficie totale de la forêt algérienne (MATE, 2001).

- 47 Les conséquences de la déforestation ont été évaluées, en 1998, à environ 0,05 % du PIB du fait des pertes de production de bois et des autres produits forestiers (MATE, 2002). Les pertes écologiques liées à la disparition des forêts n'ont pu faire l'objet d'une évaluation. Mais, il faut souligner qu'outre son intérêt écologique, la forêt représente le support d'importantes activités économiques et génère des revenus consécutifs à l'exploitation et à la commercialisation du bois, du liège, etc.

Autres problèmes écologiques

- 48 Les ressources en eau de l'Algérie sont limitées, vulnérables et inégalement réparties. Dans 80 % des cas, les eaux usées d'origine domestique ou industrielle ne sont pas épurées avant leur rejet en mer ou dans les oueds. Les eaux usées sont d'origine domestique pour près de 60 % des rejets totaux de polluants, collective à raison de 30 % et industrielle pour 10 % (MATE, 2002). Par ailleurs, les industries ne recyclent pratiquement pas l'eau consommée. De plus, elles rejettent directement, dans le milieu naturel, leurs effluents, qu'ils soient gazeux, liquides ou solides. Ces rejets sont la source d'une triple pollution chimique de l'air, du sol et des eaux tant superficielles que souterraines (MATE, 2001).
- 49 L'Algérie doit aussi faire face à une prolifération des déchets ménagers (MATE, 2002). Or, leur prise en charge est déficiente du fait d'un système de collecte inadéquat auquel s'ajoute une gestion défaillante des décharges. Ces dernières sont à l'origine de nombreuses nuisances telles que des gênes et désagréments divers voire des dangers affectant la qualité de vie de la population et de sérieux problèmes de santé publique (MATE, 2002).
- 50 La biodiversité subit également de graves pressions en dépit de sa richesse initiale. Les ressources en sol sont de plus en plus menacées. Malgré un territoire très étendu, l'Algérie ne dispose que de 40 millions d'ha pouvant supporter des cultures ou une couverture végétale. En outre, la surface agricole utile (SAU) qui représentait, au début des années 1960, 0,82 ha/habitant est passée à 0,18 ha en 2010 (MATE, 2001). Selon les prévisionnistes, elle risque de diminuer encore pour ne plus représenter que 0,13 ha/habitant en 2025. Ce nouveau tassement serait la conséquence de l'augmentation de l'urbanisation, de l'érosion, de la désertification et de la dégradation du couvert végétal (Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001) conjuguée à la croissance démographique. En effet, bien que la SAU augmente légèrement entre 2007 et 2011 – passant de 8.424.760 à 8.445.490 ha (Office National des Statistiques, 2011) –, le ratio SAU/population reste cependant faible étant donné la croissance démographique.
- 51 Fragiles et de superficie limitée, les terres arables sont en constante dégradation. L'érosion hydrique touche principalement le Nord du pays et menace 12 millions d'hectares dans les zones montagneuses alors que l'érosion éolienne concerne principalement les zones arides et semi-arides. Près de 500.000 hectares de terres arables en zones steppiques sont en voie de totale désertification et plus de 7 millions d'hectares sont directement menacés par le même phénomène. À cela s'ajoutent des dégradations résultant de l'activité humaine : pratiques de culture inappropriées, urbanisation des terres agricoles et utilisation de techniques archaïques d'exploitation minière et des carrières. Ces problèmes écologiques ont des impacts négatifs directs, non seulement sur

l'activité et l'efficacité économique, mais également sur la santé et la qualité de cadre de vie de la population (Rebah, 2005).

À la recherche de solutions

- 52 Malgré l'existence et la persistance des problèmes environnementaux, on ne peut passer sous silence l'effort réalisé depuis quelques années, notamment en matière de construction d'un cadre juridique qui devrait permettre de prendre en charge l'ensemble des problématiques. Après le long passage à vide en matière de culture écologique, l'État algérien a initié puis intensifié ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, donnant petit à petit une place plus importante aux aspects écologiques dans ses choix économiques.
- 53 Ainsi, plusieurs institutions spécialisées ont été créées dont le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement durable, en 1994, et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, en 2000. La loi relative à la protection de l'environnement et du développement durable complétant la loi de 1983 a été promulguée en 2001. Le Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD), adopté en 2001, a fixé les objectifs environnementaux du pays pour la décennie 2001-2010. Enfin, plusieurs organismes ont été créés afin de soutenir et de poursuivre des objectifs spécifiques : l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable en 2001, l'Agence nationale des déchets en 2002, le Centre national de développement des ressources biologiques en 2003, le Centre national des technologies de production plus propres en 2002, l'Agence nationale des changements climatiques en 2005 et le Conseil intersectoriel de la maîtrise de l'énergie en 2005.
- 54 De plus, les objectifs et politiques sont maintenant appuyés par une nouvelle fiscalité écologique basée sur le principe du pollueur payeur. Elle s'est traduite au travers d'une revalorisation de la taxe sur les activités polluantes, de l'institution d'une taxe additive sur la pollution atmosphérique et de l'application de taxes incitatives pour le déstockage des déchets spéciaux et des déchets liés aux activités hospitalières (MATE, 2002, p. 90).
- 55 L'ensemble de ces mesures et actions montre que l'État algérien souhaite accorder une place plus importante que par le passé aux aspects sociaux et écologiques lors de ses choix économiques. Il semble vouloir rompre avec la politique d'inaction qui a été de mise jusqu'à il y a peu. Les actions qu'il entend mener touchent différents domaines : Éducation et sensibilisation environnementales ; Préservation et économie de l'eau ; Préservation des sols et des forêts ; Préservation des écosystèmes sensibles (littoral, steppe, Sahara) ; Développement rural ; Amélioration du cadre de vie des citoyens ; Dépollution industrielle ; Protection du patrimoine archéologique, historique et culturel (Tireche et al., 2012)

Conclusion

- 56 De l'analyse qui précède, il ressort que la nature et l'étendue des problèmes écologiques montrent que la dégradation de l'environnement algérien a atteint un niveau de gravité inquiétant. La crise algérienne de l'environnement n'est pas réductible à une crise économique ou à un conflit entre croissance économique et préservation de

l'environnement dans son état primitif. C'est une crise de l'ensemble de la texture socio-économique et politique du pays. L'ampleur des problèmes écologiques serait étroitement liée au processus de développement industriel de l'Algérie depuis son Indépendance. Les problèmes environnementaux paraissent prendre leur source dans un ensemble complexe où se mêlent les besoins de la population, les pressions économiques, les choix techniques et les intérêts politiques. En conséquence, nous en arrivons à la conclusion que seule une approche intégrée de la gestion du capital naturel pourrait permettre de parvenir à des avantages socio-économiques et écologiques maximaux à travers le temps et l'espace.

- 57 Autrement dit, le modèle actuel de développement économique ne peut plus être poursuivi sans une prise en compte des risques qu'il fait courir à l'environnement et à l'être humain. Le développement et l'environnement ne peuvent plus être considérés comme deux éléments antagonistes, mais être vus comme étant complémentaires et indissociables l'un de l'autre. Sans développement, l'Algérie ne pourra mettre fin à la pauvreté. Mais le développement est voué à l'échec s'il ne repose pas sur des fondements environnementaux solides (bonne utilisation des ressources rares, technologies propres, etc.). Car, même si l'altération de l'environnement ne menaçait pas la vie de la génération actuelle, elle ne manquerait pas de porter atteinte à la qualité du cadre de vie et à la survie des générations futures par les pressions exercées sur l'environnement et les stocks de ressources naturelles non renouvelables.
- 58 La littérature scientifique nous apprend que le développement économique ne peut plus se penser, aujourd'hui, indépendamment de l'environnement et vice-versa. L'environnement et le développement sont les deux facettes d'une seule et même réalité. L'environnement est le lieu où vit l'être humain et le développement est ce que l'être humain fait de son environnement pour améliorer son quotidien. Les deux sont inséparables. Il ne peut y avoir d'environnement préservé sans développement économique ni de développement économique sans préservation de l'environnement. Dit autrement, la protection de l'environnement, c'est de l'économie à long terme.
- 59 Poursuivre un autre chemin pourrait s'avérer hasardeux. Lorsque l'environnement sera arrivé à un point critique, c'est l'économie tout entière qui pourrait être menacée. C'est dans cette dynamique que le développement durable introduit l'idée que le développement est indissociable de la préservation de l'environnement et que le couple développement/environnement n'est pas donné, mais qu'il est à construire. Pour se faire, Sachs (1981) propose la mise en œuvre d'une stratégie d'harmonisation du développement et de l'environnement qui conduirait à la recherche du juste milieu entre l'aspect commercial et l'aspect humanitaire du développement. Atteindre cet objectif impose une intensification de la formation de l'homme et de la recherche sous-tendue par un apport de la coopération internationale. Se fait ainsi jour la nécessité de favoriser l'éveil de la conscience écologique à tous les niveaux au sein de l'ensemble de la population.
- 60 En définitive, nous pensons que les objectifs de préservation de l'environnement et de développement durable en Algérie doivent s'inscrire dans un processus de réformes économiques, la transition écologique accompagnant la transition économique. Même si les réformes entreprises par l'État ces dix dernières années sont allées dans le bon sens (dispositifs institutionnels, juridiques, économiques, sociaux et techniques de gestion des ressources naturelles), du chemin reste encore à parcourir. Le chantier consistant à ancrer la problématique du développement durable dans les comportements, à tous les

niveaux de la société doit être poursuivi d'autant plus que d'autres problèmes se profilent à l'horizon (risque de crise économique, volatilité des prix des hydrocarbures, etc.) qui peuvent constituer autant d'obstacles à sa réalisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelli, M., 2011, Des installations à haut risque, *Journal El Watan*, 17 octobre 2011.
- Alier, J. M, N'B. G uerchouche, M. Baroudi et C.Tafforeau, 2012, L'écologisme des pauvres, vingt ans après : Inde, Mexique et Pérou, *Ecologie & politique* [En ligne], vol. 45, n° 2, pp. 93-116, URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2012-2-page-93.htm>, Consulté le 27 juin 2018.
- Banque mondiale, 2016, Données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE. Licence : CC BY-4.0. [En ligne] URL : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>. Consulté le 25 juin 2018.
- Barré, R. et Godet M., 1982, Tiers Monde et environnement : le développement hypothéqué, *Revue Tiers Monde*, n° 91, pp. 507-515.
- Benachenhou, A., 1980, Planification et développement économique en Algérie 1962-1980, Ed. Imprimerie Commerciale, Alger, 337 p.
- Benachenhou, A., 2005, Le prix de l'avenir : le développement durable en Algérie, Ed. Thotm, Paris, 175 p.
- Benisad, M. E., 1979, Economie du développement en Algérie 1962-1978, Ed. Office des Publications Universitaires, Alger, 245 p.
- Boiral, O., 2004, Environnement et économie : une relation équivoque, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 5, Numéro 2, novembre 2004, [En ligne] URL : <http://vertigo.revues.org/3386>. Consulté le 02 mars 2017.
- Boutaleb, K., 2015, La problématique de la décentralisation et de la démocratisation de la gestion des biens et services collectifs dans l'optique d'un développement durable : le cas de l'Algérie, CIDEGEF – Conférence Internationale des Dirigeants des Institutions d'Enseignement et de Recherche de Gestion d'Expression Française, 15 p.
- Bouteiller, J. et M. Fouquin, 2001, Le développement économique de l'Asie orientale, La Découverte, Paris, 128 p.
- Boutillier, S. et D. Uzunidis, 2012, « Schumpeter, Marx et Walras. Entrepreneur et devenir du capitalisme », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 46 | 2012. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1690>. Consulté le 01 juillet 2018.
- Bugge, H. C., 1976, La pollution industrielle : problèmes juridiques et administratifs, PUF, Paris, 301 p.
- Caillé, A., 1986, Splendeurs et misères des sciences sociales : esquisses d'une mythologie. Librairie Droz, Paris, 416 p.

Chignier, A., 2009, Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre État et appareil de production dans une économie en développement. Séminaire Économie nationale du Monde Arabe. Université Lyon 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 87 p.

Conseil National des Assurances, 2017, Revue de Presse sur les Risques Industriels 2016, CNA, Alger, 125 p.

Conseil national économique et social (CNES), 1998, Rapport sur la ville algérienne ou le devenir urbain du pays, douzième session, *Bulletin officiel*, n° 6, pp. 96-164.

Conseil national économique et social (CNES), 2005, Le développement de l'infrastructure routière : Nécessité de choix économiques et de meilleure sécurité des transports, Ed. CNES, Alger, 84 p.

De Bernis, G. D., 1971, Les industries industrialisantes et les options algériennes, *Revue Tiers Monde*, Volume 12, n° 47, pp. 545-563.

Dehbi, A., 2007, A la mémoire de Salah Djebaili, *Journal El Watan*, 03/06/2007.

Djelal, N. et L. Sidimoussa, 2009, Dimension environnementale et paysagère et système de planification spatial algérien, *Projets de Paysage*, n° 2, pp. 1-16. [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/dimension_environnementale_et_paysagere_et_systeme_de_planification_spatial_algerien_, Consulté le 23 juin 2018.

Depraz, S., U. Cornec et U. Grabski-Kieron, 2016, *Acceptation sociale et développement des territoires*, ENS Éditions, Coll. « Sociétés, espaces, temps », Lyon, 270 p.

Desaigues, B. et F. Bonnieux, 1998, *Économie et politiques de l'environnement*, Dalloz, Paris, 336 p.

Dumont, R. et M. F. Mottin, 1981, *Le Mal-développement en Amérique latine — Mexique, Colombie, Brésil*, Ed. Seuil, Paris, 282 p.

Fabriès-Verfaillie, M., 1998, *L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial*, Presses universitaires de France, Coll. « Major », Paris, 268 p.

Garçon, J., 2006, *L'Algérie débordée par le désert*, *Journal Libération* 17 juin 2006.

George, S., 1999, *Rapport Lugano*, Fayard, Paris, 355 p.

Gérard, J., 1992, Les dirigeants africains face à la crise écologique, *Revue Les Réalités de l'écologie*, n° 37, pp. 16-17.

Groupe NABNI, 2013, *Rapport Nabni. Cinquantenaire de l'Indépendance : Enseignement et vision pour l'Algérie de 2020, Cinquante Chantiers de Rupture pour Bâtir l'Algérie de 2020*, 314 p. [En ligne] URL : www.nabni.org/rapports-et-publications/rapport-nabni-2020/. Consulté le 23 juin 2018.

Hirschman, A., 1958, *Passions et intérêts : Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Collection Quadriage, PUF, Paris, 135 p.

Hsu, A. et Y. Nus, 2016, *Environmental Performance Index*, New Haven, CT : Yale University. [En ligne] URL : www.epi.yale.edu. Consulté le 21 juin 2018.

Hugon, Ph., 2004, *Apports des courants théoriques francophones en économie du développement*, XV^e Colloque annuel du Cedimes, Université Léopold Senghor, 14-18 mars, Alexandrie, Égypte.

- Hugon, Ph., 2005, Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable, *Revue internationale et stratégique*, n° 60, pp. 113-126.
- Jarrige, F. et Th. Le Roux, 2017, La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel, Ed. Seuil, Paris, 480 p.
- Laïdi, A., 2010, Le mondialisme occidental a ses limites in « L'Atlas des Mondialisations », Ed. La Vie/Le Monde, Hors-série, n° 4, 2010-2011, pp. 68-70.
- Leguay, J. P., 1999, La Pollution au Moyen-Âge, Ed. Broché, Paris, 127 p.
- Lewis, A., 1954, Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, Manchester School of Economic and Social Studies, vol. 23, pp. 139-191.
- Madani, A., 2015, L'acceptation sociale des projets miniers en Algérie : Cas de Ain Defla et Bejaia, *European Scientific Journal*, January 2015, vol. 11, n° 3, pp. 326-341.
- Mezali M., 2003, Rapport sur le secteur forestier en Algérie, 3^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les forêts, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et Direction Générale des Forêts, Alger, 9 p.
- Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2001, Carte de la pauvreté en Algérie, Agence Nationale d'Aménagement du Territoire, Alger, 102 p.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2004, Rapport national de l'Algérie sur la mise en œuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification. Direction Générale des Forêts, Alger, 33 p.
- Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire, 1995, Conférence Nationale sur une nouvelle politique de l'eau ; 28, 29 et 30 janvier 1995, Alger.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), 2001, Élaboration de la Stratégie et du Plan National des Changements Climatiques, MATE, Alger, 131 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), 2002, Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), MATE, Alger, 148 p.
- Mira, R., 2015, Institutions et ordre politique dans le modèle algérien, Article présenté au Colloque Régulation 2015, Atelier : AT19 — L'autonomie du politique à l'épreuve de l'analyse des capitalismes, Université Paris 13, Document de travail N° 2017-11 CEPN Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN), CNRS UMR n° 7234, 18 p
- Office national des statistiques (ONS), 2011, Statistiques Economiques : Agriculture (2007-2011), 1 p., Algérie, [En ligne] URL : <http://www.ons.dz/IMG/pdf/agric07-11-2-4.pdf>. Consulté le 28 juin 2017.
- Ollivier, M., 1981, L'industrie dans la stratégie de développement de l'Algérie, Bilan de la période 1967-1979. Perspectives du Plan 1980-1984, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre national de la recherche scientifique ; Centre de recherches et d'Etudes sur les sociétés méditerranéennes (CRESM), Ed. du CNRS, Paris, pp. 459-487. [En ligne] URL : http://aan.mmsh.univ-aix.fr/volumes/1981/Pages/AAN-1981-20_57.aspx. Consulté le 23 juin 2018.
- Ouchichi, M., 2011, L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Lumière Lyon 2, 296 p.
- Passet, R., 1991, Les approches économiques de l'environnement, *Revue Les cahiers français*, n° 250, Mars-Avril, pp. 45-52.
- Prieto, M. et A. Slim, 2009, Évaluation des actifs environnementaux : quels prix pour quelles valeurs ?, *Revue Management & Avenir*, n° 28, pp. 18 - 36.

- Ramade, F., 2007, Introduction à l'écotoxicologie, Fondements et explications, TEC & doc Lavoisier, Paris-Sud, 618 p.
- Rebah, M., 1999, L'écologie oubliée : problèmes d'environnement en Algérie à la veille de l'an 2000, Ed. Marinoor, Alger, 266 p.
- Rebah, M., 2005, Les risques écologiques en Algérie, APIC, Alger, 21 p.
- Rebah, M., 2012, Rio+20, Journal La Nouvelle République, 06/01/2012.
- Rebah, M., 2018, Pollution sonore en Algérie : un problème de santé publique ignoré, Journalistes Ecrivains pour la Nature et l'Écologie (JNE). [En ligne] URL : <http://www.jne-asso.net/adherents/listcontacts.php>. Consulté le 24 juin 2018.
- Rist, G., 2007, le Développement, une croyance occidentale. Presses de Sciences Po, coll. « Monde et sociétés », Paris, 488 p.
- Rocherieux, J., 2001, L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance, ERES « Sud/Nord », 2001/1, n° 14, pp. 27-50.
- Ronneau, C., 2004, Énergie, pollution de l'air et développement durable. Presses universitaires de Louvain, Louvain-La-Neuve, 304 p.
- Rostow, W.W., 1963, Les étapes de la croissance économique, Ed. Seuil, Paris, 252 p.
- Sachs, I., 1981, Stratégies de l'éco-développement, Éd. Économie et Humanisme – Éditions ouvrières, Paris, 1980, 140 p.
- Sanson, H., 1978, L'Islam de Houari Boumediene, Annuaire de l'Afrique du Nord, vol. XVII, 1978, pp. 267-277.
- Tireche T, N. Kadri, A. Ramdhane, H. Souaber, M. Maameri et F. Gemmaz, 2012, Instrument européen de voisinage et de partenariat Vers un système de partage d'informations sur l'environnement « SEIS », Rapport pays Algérie, 40 p., [en ligne] URL : <http://enpi-seis.ew.eea.europa.eu>. Consulté le 26 juin 2018.
- United Nations Development Programme (UNDP), 2016, Human Development for Everyone, Published for the United Nations Development Programme, 1 UN Plaza, New York, 273 p.
- Verger, Y., 2013, L'économie stationnaire du point de vue de la production jointe : le cas des bioénergies. Écologie politique vs écologie industrielle, quelles stratégies pour le développement durable ?, Clermont-Ferrand, 17 p.
- Zaoual H., 1992, L'Environnement et le développement durable : Perspective interculturelle, une vue d'en bas, Colloque International de l'Institut Interculturel de Montréal. 27 mai 1992.
- Zegaoula W. et N. Khellaf, 2014, Evaluation du degré de pollution des rejets liquides et atmosphériques du complexe FERTIAL Annaba (Algérie), Larhyss / Journal n° 18, Juin 2014, pp. 77-91.

NOTES

1. La dégradation de l'environnement, a été estimé à 5,82 % à 7 % du PIB, soit 74,2 milliards de \$ en 1998 (année de référence pour tous les calculs). Quant aux coûts de remplacement, ils sont estimés à 2,05 % à 3 % du PIB (MATE, 2001, p. 11)
2. D'ici 2025, le taux d'urbanisation devrait dépasser plus de 80 % dans certaines zones littorales (MATE, 2001). Il y a lieu de rappeler que le littoral long de 998 km compte 1/10^{ème} des communes

du pays et 1/5^{ème} de la population algérienne dont 1/8^{ème} réside dans les trois métropoles côtières (Alger, Oran et Annaba). À cette population déjà importante vient s'ajouter, durant la période estivale, une population additionnelle de près de 9 millions de personnes en moyenne, soit une charge totale de 14 à 15 millions d'habitants sur un espace côtier vulnérable.

3. Loi-cadre n° 83-03 5 février 1983.

4. Climat et énergie, biodiversité et habitat naturel, pêche, forêts, agriculture, ressources en eau, qualité de l'air, eau et assainissement, et effets sur la santé.

5. Évaluant la pollution de l'air; l'accès à l'eau potable et sa qualité; l'accès aux installations sanitaires; la protection des mers, de l'habitat et de la biodiversité; les émissions de dioxyde de carbone et l'état des forêts.

6. Le pays se situe entre le Honduras (110e place avec 72,82) et la République dominicaine (112e place 71,93).

7. L'Algérie est classée derrière les Iles Samoa (136e avec 61,86) et devant la Serbie (138e avec 61,46).

RÉSUMÉS

En Algérie, le programme d'industrialisation après l'Indépendance, la forte croissance démographique, la littoralisation du Nord et le chômage aggravé par le programme d'ajustement structurel ont eu raison de la qualité de l'environnement autant dans les zones urbaines que dans les villages. Après trois décennies de développement et un passage à vide en matière de culture écologique, l'Algérie s'est rendu compte depuis l'émergence notamment du débat sur l'environnement-développement, qu'elle a, au même titre que les autres pays, des problèmes d'environnement qu'elle ne peut ignorer (pollution, érosion, fragilité du couvert végétal et l'appauvrissement de son potentiel, sur-urbanisation, etc.) Néanmoins, cette prise de conscience de la fragilité de la situation environnementale coïncide avec une crise économique et financière. Pour mesurer pleinement l'ampleur des problèmes écologiques de l'Algérie et pouvoir proposer des solutions aussi efficaces que pérennes, il s'avère important de replacer la problématique écologique dans le contexte général du modèle de développement socio-économique adopté depuis 1962. Cette contribution a comme objectif de déterminer si la politique économique algérienne poursuivie depuis l'indépendance peut prétendre à un développement durable ne serait-ce que d'un point de vue économique et, dans l'affirmative, de quelle façon celui-ci pourrait être réalisé en harmonie avec la protection de l'environnement. Cet objectif nous a amenés à tenter, à partir et dans la dynamique interne des structures économiques et industrielles algériennes, de cerner le lien existant entre les politiques économique et industrielle et l'altération de l'environnement. À cette fin, nous avons adopté une approche qui consiste à privilégier l'examen causal des problèmes écologiques en relation avec la politique économique mise en place.

In Algeria, the industrialization program after independence, high population growth with the "over-urbanization of the North" that has created and unemployment aggravated by the structural adjustment program have had because of the quality of environment, both in urban areas than in villages. That's why, like many countries, Algeria after three decades of development, and a passage gap in the ecological culture, realized since the emergence of the particular debate on development-environment she has, as well as developed countries,

problems of environmental order that it cannot ignore (pollution, erosion, fragility of the vegetation cover and the impoverishment of its potential, over-urbanization, etc.) However, this awareness of the fragility of the environmental situation coincides with an economic and financial crisis. To measure the extent of environmental problems in Algeria and to provide as effective as long-term solutions, it appears important to place environmental issues in the broader context of socio-economic development model followed since 1962. In this article, our focus is whether the Algerian economic policy pursued since independence can claim a development be it economically, and if so how it can be done in harmony with the environmental protection. This goal leads us to look for, from and within the internal dynamics of economic and Algerian industrial structures, identifying the link between economic policy, industrial and alteration of the environment. We will adopt the analysis, which is to focus on the causal consideration of environmental issues in relation to economic policy implementation

INDEX

Mots-clés : environnement, développement durable, Algérie, politique industrielle, ressources naturelles

Keywords : environment, sustainable development, Algeria, industrial policy, natural resources

AUTEURS

BELKACEM OUCHENE

Candidat au doctorat, Faculté Warocqué d'Économie et de Gestion, Université de Mons, Belgique, Place du Parc, 20, B-7000 Mons, Belgique, courriel : nassouch@neuf.fr

AURORA MORONCINI

Professeure, Département d'Économie et Gestion Environnementales et de la Production, Faculté Warocqué d'Économie et de Gestion, Université de Mons, Place du Parc, 20, B-7000 Mons, Belgique, courriel : aurora.moroncini@umons.ac.be